



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du Désenclavement**



**Fonds Saoudien pour le
développement
(SFD)**



Les routes du développement
AGEROUTE SÉNÉGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

Avis d'Appel d'Offres International – Cas sans pré qualification

**Appel d'Offres International pour les Travaux de construction de
l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, section 1 : Dakar –
Mékhé, lot 3.1 Tivaouane – Tivaouane Est y compris
contournement de Tivaouane**

N°D /1633/ A₃

1. Cet Avis d'appel d'offres International fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal quotidien l'AS du 22 décembre 2022.
2. La République du Sénégal a sollicité et obtenu un financement **du Fonds Saoudiens pour le Développement** et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de travaux **de construction de l'autoroute Dakar - Saint-Louis, section 1 : Dakar - Mékhé, lot 3.1 : Tivaouane – Tivaouane Est y compris contournement de Tivaouane.**

Le délai d'exécution pour l'ensemble des travaux est de **vingt (20) mois**. Les travaux seront exécutés en un seul lot.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD), sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

La construction d'une section courante d'autoroute en 2x2 voies, extensibles en 2x3 voies sur un linéaire de 6 km et la route de contournement nord de Tivaouane entre la route nationale n°2 et la route Tivaouane – Mboro en 2x2 voies sur un linéaire de 6 km. Les travaux comprennent principalement la réalisation d'une structure de chaussée constituée d'une couche de forme en latérite+sable améliorée au ciment, d'une couche de fondation en grave concassé de 20 cm, de **deux** couches de grave bitume classe 4 de 14 cm et d'un revêtement en béton bitumineux à module élevé de 6 cm.

Les travaux comprennent également un volet ouvrage d'art avec la réalisation de passages supérieurs et inférieurs, un volet assainissement eaux pluviales avec des ouvrages de drainage longitudinal et un volet éclairage public et aménagement paysager.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres international limité aux entreprises saoudiennes et sénégalaises et/ou groupement entre entreprises saoudiennes et sénégalaise conformément aux procédures du FSD et du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes ; M. Ibrahima Ndiaye, courriel : ageroute@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres aux heures suivantes : de 8 heures à 17 heures (GMT) du lundi au vendredi - Adresse : Rue F x David Diop, Fann - Résidence Dakar BP : 25 242 Dakar - Fann Tél (221) 33 869 07 51

Courriels : rndour@ageroute.sn ; bba@ageroute.sn.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, au cours des dix (10) dernières années (à compter de 2013) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions ;
- Avoir effectivement exécuté, au cours des dix (10) dernières années à compter de 2013, en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant : trois (03) projets **routiers de nature et de complexité similaires** (route 2x1 voies revêtue en béton bitumineux d'au moins 30 km ou route en 2x2 voies d'au moins 15 km) d'un montant de **vingt-cinq milliards (25 000 000 000) F CFA** ;
- Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel à l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins : **six milliards (6 000 000 000) F CFA** auprès d'une banque agréée par le ministère des Finances et du Budget ou ayant un correspondant local ayant reçu ledit agrément. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années à compter de 2019 (2019, 2020 et 2021), pour des travaux de construction de **trente-cinq milliards (35 000 000 000) F CFA** et ayant présenté une situation financière saine et positive.
- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2019 (2019, 2020 et 2021).

L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature et l'adresse du Maître d'Ouvrage et devront préciser :

- l'intitulé du projet,
- les principales caractéristiques,
- le montant des travaux,
- la période de réalisation,
- et toute information pertinente.

NB : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-dessus à compter **du 25 mai 2023**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

8. Les offres devront être soumises en langue française et déposées au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à **Fann Résidence, Rue F x David DIOP Tel : +221 33 869 07 51** au plus tard **le 11 juillet 2023 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Elles seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 11 juillet 2023 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à **six cents millions (600.000.000) F CFA**

La garantie de soumission reste valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est de **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Il n'est pas prévu de visite de sites groupée, toutefois les candidats intéressés peuvent effectuer la visite des sites.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Ibrahima NDIAYE